



Faits saillants

Questionnaire sur

la **concilitation famille-travail-études**

en temps de pandémie



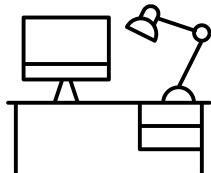
Faits saillants



- La santé psychologique des répondant.e.s est préoccupante, car de nombreuses réponses **montrent un essoufflement, du stress et une fatigue physique et psychologique marquée**. De plus, certains évoquent des difficultés de concentration, de l'impatience auprès des enfants ainsi qu'une perte d'énergie ;

besoin sans peu
crise gérer moins mentale
dois moi **temps** été Ce
En **ma plus** situation
faire travail être fin
vie jour **enfants** deux On
semaine **maison** santé
niveau heures Les Mon

- Le télétravail, considéré normalement comme une mesure de conciliation famille-travail-études, **semble amener un lot de difficulté** chez les répondant.e.s en l'absence de mesures collectives de conciliation ;



- La question de la conciliation famille-travail-études touche particulièrement les femmes. Plus de **83 %** des répondant.e.s se sont identifiées comme étant du genre féminin. Cette très grande majorité de femmes s'explique par le fait que ce sont généralement elles qui se sentent interpellées par les enjeux de conciliation, **étant donné qu'elles portent en grande partie le fardeau et la charge mentale du ménage ;**



- Près des trois quarts des répondant.e.s ont pu bénéficier de mesures accommodantes offertes par leur gestionnaire ou leur établissement d'enseignement; notons **toutefois que 26 % n'ont eu droit à aucun allègement ou aménagement de leur temps de travail ou d'étude**, ce qui a alourdi les défis quotidiens de conciliation famille-travail-études ;
- Parmi les accommodements les plus populaires durant la pandémie, notons : **la souplesse de l'horaire de travail ou d'étude, la souplesse quant aux livrables demandés et, la réduction du temps de travail ou d'étude sans pénalités** quant au salaire ou aux prêts et bourses.



- **La réduction du temps de travail pour permettre aux répondant.e.s de se consacrer à leurs défis de conciliation famille-travail-études, et ce, sans perte de salaire ou de prêts et bourses a été évoquée par 39 % des répondant.e.s ;**
- **Selon les réponses obtenues, il appert que, lorsqu'un parent est considéré en activité indispensable (service essentiel), il n'a généralement pas accès aux services de garde pour ses enfants (44 %). Sur les 33 % de répondant.e.s qui ont accès aux services éducatifs à la petite enfance et aux services de garde en milieu scolaire d'urgence, 84 % n'utilisent pas ces services.**



- Les mesures ayant le plus d'impacts sur la conciliation famille-travail-études sont : **la fermeture temporaire des services éducatifs à la petite enfance, haltes-garderies et/ou d'école ou des services de garde en milieu scolaire ; le travail à domicile ou les cours virtuels ; l'absence d'un endroit calme favorisant la concentration**
- Les proches aidant.e.s ont identifié **l'impossibilité d'aller visiter leurs proches dans les centres adaptés** comme étant un enjeu important. Plus de 34 % d'entre elles ont nommé cette impossibilité comme ayant un impact majeur sur la conciliation famille-travail-études. Pour les proches aidant.e.s qui sont aussi parents, la fermeture des SÉPE ou des SGMS ainsi que la fermeture des écoles amènent des défis supplémentaires dans la conciliation de leurs différents rôles.



- Un **environnement de travail plus adapté** au niveau de l'ergonomie et des outils de travail pourrait constituer une mesure de conciliation.
- Cette conciliation, malgré l'accès au télétravail ou aux cours en ligne pour certains, **semble ne reposer que sur les épaules des personnes aux études ou au travail**. Les réponses démontrent un manque de soutien et de flexibilité de la part des gestionnaires ou des établissements d'enseignement.



- Les répondant.e.s ont mis en place des mesures individuelles de conciliation famille-travail-études, mais ces mesures ne semblent pas suffire à soutenir la conciliation ; **il manque de mesures collectives.**
- **Près de 25 % des répondant.e.s ont mentionné trouver difficile de concilier** le travail ou les études avec les responsabilités liées aux enfants ou aux proches à aider.

